L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 AOUT 1893. 66me Annee

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 15 AOUT 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons, vendredi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1892-93 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy, au No 86 rue Magazine, faïence et porcelaine blanche, convex et brûleurs (burners) de lampes, etc.

Les événements du Siam et la Presse européenne.

L'*Indépendance belge* dit que la France peut se féliciter d'avoir obtenu, sans coup frir et très aisément, des concessions territoriales, qui constituent, pour ses possessions de l'Indo Chine, un accroissement considérable.

—Le *Courrier de Bruxelles*, à l'occasion du conflit avec le Siam, accuse l'Angleterre de vouloir pêcher en eau trouble. Il ajoute qu'il faut rabaisser le caquet à John Bull. Dans la question de Siam, la France était juste.

Le *Courrier* fait suivre ces réflexions d'un violent réquisitoire contre l'égoïsme britannique, qui a accumulé des ruines dans l'Ouganda.

Détrôner le roi, fomenter la guerre civile, détruire de florissantes missions, faire couler le sang à torrents, déposséder de paisibles populations de leur territoire: telle a été l'œuvre des officiers anglais dans l'Ouganda.

—L'*Opinione* de Rome dit que l'issue pacifique de la question du Siam est un triomphe pour la politique française, et ce sera nuisible au cabinet Gladstone dans l'opinion publique anglaise, à moins que l'Angleterre ne se soit assuré des compensations proportionnées.

—La *Riforma* dit que l'affaire de Siam prouve la force du patriotisme en France.

Le *Börsen Journal*, de Berlin, fait ressortir que la France a obtenu une victoire complète. "Le Siam—continue cette feuille—a fait la seule chose qui lui restât à faire après que tout espoir qu'il avait fondé sur le secours de l'Angleterre eut disparu. En réalité, c'est moins le Siam que la diplomatie anglaise qui éprouve une défaite."

—D'autres journaux font ressortir que la solution donnée à la question du Siam, solution au sujet de laquelle une entente était évidemment intervenue entre le gouvernement français et lord Dufferin, est bien faite pour contenter les deux parties.

Le correspondant parisien de la *Gazette nationale* est d'avis que la solution inattendue et favorable donnée à l'affaire du Siam, laquelle a pu, par moments, paraître dangereuse, donnera au ministère Dupuy un grand prestige dans le pays, ce qui accroîtra encore les chances qu'ont les républicains aux élections.

Quant aux journaux anglais, ils commentent, naturellement, avec mauvaise humeur, le succès diplomatique de la France dans l'affaire du Siam.

EMILIO CASTELAR.

On lit, dans le *Journal des Débats* du 30 juillet :

Une dépêche nous annonçait hier que M. Castelar se retirait de la vie politique. Cette décision, qui prive la tribune espagnole d'un de ses types les plus populaires, ne surprendra pas ceux qui ont suivi de près l'évolution des idées de M. Castelar. Lui-même avait prévu la nécessité de cette retraite, et, dès 1888, il l'annonçait dans un discours aux Cortès. Il s'était séparé peu à peu de la fraction avancée du parti républicain, celle qui est soumise à l'influence de MM. Salmeron, Pi y Margall et Zorrilla, et, la monarchie espagnole semblant incliner vers un certain libéralisme, son remplacement par une autre forme de gouvernement ne lui paraissait plus aussi urgent. Il était allé jusqu'à conseiller à ses amis de se rallier au gouvernement de la régente, tout en travaillant au triomphe des idées libérales. Pour lui, n'étant pas homme à brûler ce qu'il avait adoré, il préfère se retirer de l'arène politique.

Pertes regrettable, car, à une époque où l'intérêt de l'État sert si souvent de masque à l'intérêt personnel, l'attitude de M. Castelar a toujours été celle du désintéressement le plus absolu. Il a toujours combattu pour une idée, jamais pour lui-même ni pour ses amis; les moyens inavouables dont les partis se servent sans scrupule lui étaient inconnus, et, ce qui assurait encore son influence, c'est une éloquence exubérante et entraînante qui fascinait les assemblées, qu'il s'agit d'une réunion populaire ou d'un Parlement.

Peu d'existences ont été aussi agitées que la sienne. Après avoir débuté dans l'enseignement, il se mêla bientôt aux luttes politiques. Tour à tour journaliste, député, ministre, Président de la République espagnole, et même condamné à mort en 1868 pour avoir pris part à l'insurrection, toujours il fut sur la brèche pour défendre ses idées.

Et bien qu'il ne fût plus, depuis quelque temps, à la tête du parti républicain, sa retraite ne saurait manquer de porter préjudice à la cause qu'il défendait. Il était, en effet, difficile de supposer un groupe dont il était, sinon le chef effectif, du moins le chef moral.

Son attachement à la France doit lui assurer la sympathie de tous les Français sans distinction de partis. Il a été de ceux que nos malheurs n'ont fait qu'attacher davantage à notre pays, et, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, il a pris hautement sa défense. On se souvient encore à Paris du discours retentissant qu'il prononça lors de la dernière Exposition. Parlant de la mission civilisatrice de la France, il comparait les merveilles entassées au Champ de Mars avec les canons et les projectiles des arsenaux allemands, et concluait qu'aucun triomphe militaire ne pouvait égaler le triomphe pacifique de la France.

Nous saluons avec respect M. Castelar dans sa retraite, et nous espérons que les doyens historiques et littéraires, auxquelles il s'est toujours consacré avec passion, lui procureront une satisfaction qu'il n'a pas trouvée dans la politique.

La revision en Belgique.

Le *Petit Parisien* publie la correspondance suivante :

Bruxelles, 26 juillet.

Ce n'a pas été sans peine ! Mais enfin on en a fini avec la question du Sénat, ou à peu près. Pour la quatrième fois, la Chambre a discuté hier la Constitution de la haute assemblée et cette fois-ci, la discussion a abouti.

Les constituants de 1830 avaient donné au Sénat et à la Chambre la même origine; les électeurs qui nommèrent celui-là. La seule différence était dans les conditions d'éligibilité. Il y eut même ce fait de particulier, que le Congrès national de 1830 avait fait de cette identité d'origine une question de principe et que, bien avant d'avoir arrêté les conditions d'électorat pour la Chambre des représentants, il avait décidé que le Sénat devait être élu par les mêmes électeurs que la Chambre.

Cela mettait les faiseurs de constitutions dans une singulière posture. Sur les cinquante projets mis en avant on n'était arrivé qu'à des résultats négatifs; aucun d'eux n'avait obtenu la majorité des deux tiers exigée par la Constitution. L'impuissance des constituants aurait en logiquement pour conséquence de laisser intact le vieil article de la Constitution relatif à l'élection du Sénat, c'est à dire de faire nommer celui-ci par le corps électoral appelé à élire la Chambre. C'est ce dont s'accommoderaient fort bien les démocrates, mais ce que ne pourraient admettre les cléricaux.

Pour éviter cependant toute contestation, on s'est fait des concessions de part et d'autre. La situation, en effet, ne pouvait se prolonger indéfiniment. On avait reconnu le principe de l'élection à deux reprises ainsi que celui de la représentation des intérêts, pour ne parler que des principaux projets. La Chambre s'y était reprise à trois fois pour assurer le massacre complet de toutes les propositions inimaginables qui lui avaient été soumises. Le président du Conseil affichait son découragement et ne parlait rien moins que de démissionner, ce qui est tout un gros événement en Belgique. Bref, il était temps d'aboutir.

Le Sénat sera nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des représentants. Seulement, la loi électorale pourra exiger que les électeurs sénatoriaux soient âgés de trente ans. A ces sénateurs élus directement par le suffrage universel viendront s'adjoindre vingt-six sénateurs nommés par les Conseils provinciaux, qui représentent à peu près en Belgique ce que les Conseils généraux sont en France.

Le nombre des sénateurs élus par le corps électoral est égal à la moitié du nombre des membres de la Chambre des représentants.

Restaient les conditions d'éligibilité. Pour être éligible au Sénat, il fallait, d'après l'ancienne constitution, payer un minimum de mille florins d'impôt (soit plus de 2,000 francs). La Chambre a décidé, hier, mardi, que les sénateurs élus par les Conseils provinciaux seraient dispensés de toute condition de cens. Mais elle ne se prononcera qu'aujourd'hui sur l'éligibilité des autres, et là il est probable qu'elle exigera un cens assez élevé, 1,500 probablement.

Quoi qu'il en soit, voilà le terrain constitutionnel débarrassé de cette grosse question, car il n'est pas douteux que le vote de la Chambre sera ratifié par le Sénat. Il reste bien des articles à revoir encore. Mais on en a fini avec les gros morceaux.

UNE BONNE PRISE.—Il est assez rare de prendre certains voleurs sur le fait; dernièrement, néanmoins, un agent de la Sûreté de Paris, a réussi à en faire arrêter quatre qui venaient de promener et de voler un nabit habitant de Pithiviers.

La bande était au complet: il y avait le "mouton," celui qui lie la conversation avec la victime, "le riche étranger," qui échange son portefeuille contre le porte-monnaie du volé, et, enfin, les "hirondelles" qui voltigent autour du groupe et se chargent de prévenir, à coups de sifflet, de l'arrivée des agents.

L'agent qui les suivait depuis la gare de Lyon, les avait vus s'arrêter devant un marchand de tabac de la place des Vosges, pour envoyer leur victime chercher les excellents cigares accoutumés. Il s'était caché derrière un pilier des arcades qui entourent la place, mais il fut, à cet instant, aperçu par les "hirondelles", qui donnèrent le signal de la fuite.

Par malheur pour eux, au coin de la rue de Thorigny et de la rue de Turenne se trouve un poste de police, et les gardiens de la paix, attirés par les cris de l'agent qui les poursuivait, leur barrèrent le passage et parvinrent à en arrêter quatre sur cinq.

Conduits chez M. Lame, commissaire de police, l'embarras du magistrat fut grand, d'abord.

En effet, on était bien certain qu'ils avaient volé, mais on ne savait quoi. Le paysan de Pithiviers avait disparu, et toutes les recherches faites pour le retrouver n'ont abouti. Il n'y avait donc pas de plaignant; cependant, à force de les interroger, de les faire se prendre eux-mêmes dans leurs réponses, ils ont été contraintes d'avouer.

Ils ont pris à leur victime une somme relativement peu importante, car le paysan, que l'on croit être un marchand de bestiaux, avait payé, le matin, les achats qu'il avait faits la veille.

On a trouvé sur eux une liasse de billets pliés dans un certain sens de façon que la tranche figure une liasse de billets de banque. Il y avait des billets de la Sainte Farce, des bank notes déchirées, des billets de banque américains démonnaitisés. L'un d'eux a eu la naïveté de redemander la liasse, en disant qu'il avait en beaucoup de peine à en réunir les éléments.

Les quatre individus arrêtés, qui sont des professionnels de ce genre de vol, ont déclaré se nommer Pasquier, garçon boucher, Veraghan, qui se dit Hollandais, et les deux frères Aubert. Ni les uns, ni les autres, n'ont voulu faire connaître leur domicile.

HÉRITIER TROP PRESSÉ.—Un riche industriel d'un des quartiers du centre de Paris, M. X...., était, il y a quelques mois, victime d'une farce macabre qui l'a fort agacé. Un certain nombre de ses amis et de ses clients avaient reçu une lettre de faire part de son décès, et, pendant quelque temps, il y avait en chez lui une avalanche de visites et de lettres de condoléances adressées à sa femme.

A la fin, n'y tenant plus, il s'adressa au commissaire de police de son quartier, et le pria de faire une enquête pour découvrir l'auteur de cette fumisterie de mauvais goût.

Le magistrat mena l'enquête avec rapidité, et, aussi, heureusement pour M. X.... avec beaucoup de discrétion, car le coupable paissant n'était autre que son propre fils.

Ce dernier avait été, à la suite d'équipées nombreuses et trop fréquemment répétées, doté d'un conseil judiciaire, et comme le remède n'avait point produit tout son effet, le père avait fini par lui couper, tout à fait, les vivres.

C'est alors qu'il imagina ce nouveau trait pour se procurer de l'argent. Un beau matin, il envoya à ceux des amis de son père, avec lesquels celui-ci n'était pas en relations quotidiennes, une lettre de faire part de son décès, et se présentait immédiatement après la réception de la lettre, il leur empruntait d'assez fortes sommes en attendant que le notaire de la famille eût régularisé la situation.

Il avait réussi à se faire donner ainsi une quinzaine de mille francs que le père a remboursée, et on a enterré l'affaire.

JEUNE SAUVETEUR.—Deux jeunes enfants de huit ans jouaient sur les bords du canal, près de la petite passerelle de la rue Bichat, Paris, et s'amusaient à retirer de l'eau les morceaux d'osier qui flottent sur les rives, lorsque l'un d'eux, se penchant pour saisir un petit morceau de bois, perdit l'équilibre et fut précipité dans le canal.

Le jeune Edouard Degresenwe, âgé de treize ans, demeurant rue Bichat, 22, qui passait à ce moment, n'hésita pas, un instant, à se précipiter au secours du jeune Laurent Clovice, et le ramena, sain et sauf, au poste de secours établi rue Grange-aux-Belles, où il reçut les félicitations des personnes présentes à ce sauvetage.

Le jeune Degresenwe est élève de l'école communale de la rue de Marseille.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 12 août :

Nous constations, la semaine dernière, qu'il y avait eu une pluie générale. Malheureusement, elle n'a pas été assez abondante. Nous en sommes encore réduits à implorer le ciel pour qu'il nous envoie un peu d'eau. Depuis deux ou trois semaines, en beaucoup d'endroits, la canne a fait très peu de progrès. Si nous n'avons pas bientôt de bonnes ondées, il est à craindre que la récolte soit réduite. Jusqu'ici, pourtant, il n'y a pas à se plaindre, la tige est bonne et les souches de première année ne laissent rien à désirer, en dépit de la sécheresse.

Pour le riz, la perspective est beaucoup moins brillante qu'auparavant, surtout dans les région des prairies, à cause de la sécheresse. Le long du fleuve, il y a moins de riz à récolter que nous ne le pensions. On peut compter sur 25 pour cent de moins que l'an dernier.

La coupe du riz est commencée.

Quant au maïs, que l'on ramasse maintenant, il n'a jamais été aussi abondant. Pour le coton, on ne sait encore à quoi s'en tenir.

Récolte de la paroisse Assomption, Rive ouest du Bayou Lafourche.

M. F. Rodrigue a, sur Belle Rose, 69 acres de plant et 52 de maïs et de pois.

Sur Guildive, au Dr E. T. Dugas, il y a 85 arpents de plant, 80 de souches de première année et 75 de maïs et de pois.

Sur Espérance, M. Geo S. Malarcher a 275 acres de plants nperbe, 275 de souches et 300 acres de maïs et de pois.

Voiron, à M. S. Kessler, a 140 acres de plant, 216 de souches, 140 de maïs et pois. De plus, il y a des tenanciers qui cultivent 55 acres. M. Kessler a acheté d'avance les cannes des planteurs qui sont établis dans le Brulé St-Martin :

A M. V. Dugas, 7 arpents de plant et 8 de souches; à M. G. LeBlanc, 8 1|2 arpents de plant; à M. L. T. Dugas, 1 1|2 arpent de plant et 2 1|2 de souches; à M. W. Daigle, 5 arpents de plant; à M. B. Crochet, 2 de plant et 4 de souches; à M. V. LeBlanc, 6 de plant; à M. E. LeBlanc, 7 de plant et 3 de souches; à M. Joe LeBlanc, 10 de plant et 8 de souches; à M. O. Hebert, 5 de plant et 6 de souches; à M. Bourg, 5 de plant et 5 de souches; à M. S. Rivet, 7 de plant et 2 de souches; à M. C. Thériot, 3 de souches.

L'habitation Creole, à M. Anatole Landry, est exploitée par des tenanciers. Il y a 70 arpents de plant, 50 de souches de 1re année, 6 de 2e année, 75 de maïs et pois. La canne est vendue à l'habitation Star, propriété de M. A. Klotz.

Star a 125 acres de plant excellent, 90 de souches, 95 de maïs et pois. Grandes améliorations sur cette habitation.

Etienza, au Dr F. Pinchaud, a 56 arpents de plant, 67 de souches, 100 de maïs et pois.

Klotzville, à M. A. Klotz, a 80 acres de plant, 80 de souches et 95 de maïs et pois. Klotzville roule sur Star.

Pauvre Diable, à MM. Gros frères, a 24 arpents de plant, 70 de maïs, vendra 15 arpents à l'habitation Star.

Magnolia, à MM. Aldrich et Barton, a 190 acres de plant, 178 de souches, 275 de maïs et pois; de plus il y a 55 acres de plant, 82 de souches, 58 de maïs cultivés par les tenanciers suivants: MM. S. Simoneaux, Eno Thériot, J. Gros, L. Landry, Numa Delanne.

Luce et Olive Branch, à M. C. C. Clifton, out 44 acres de plant, 90 de souches, 120 de maïs.

Armélise à Mme E. F. T. Dugas, a 300 acres de plant, 340 de souches 250 de maïs et pois. On roula à Westfield.

Westfield à MM. Dugas et LeBlanc, a 365 acres de plant, 464 de souches, 250 de maïs. Grandes améliorations, machines nouvelles. On compte rouler, 1,425 acres de cannes.

—Whitehall, à MM. B. Guedry et frères, a 175 acres de plant, 215 de souches, y compris 20 de souches de troisième année, qui sont excellentes et 200 de maïs. Rien d'étonnant à cela! Cette partie de Brulé est si fertile. Beaucoup de machines nouvelles sur cette habitation.

Dans le Brulé St-Vincent, MM. J. A. Simoneaux et MM. Landry et Boudreaux, sur Julia, ont des champs qui promettent beaucoup.

Sur Lydia, MM. Bergeron et Phelps ont 75 acres de plant, 65 de souches et 45 de maïs. C'est une petite propriété; mais son outillage lui permet de rouler, pour les environs, plus de 500 acres de cannes.

M. E. E. LeBlanc, 150 de plant et de souches, plus 80 de maïs; MM. Guedry et Phelps, 65 de plant et souches, 90 de maïs; MM. Naquin et Martinez, 25 de plant et souches, 85 de maïs: MM. Giroir et Blanchard, 28 de plant et souches et 25 de maïs; Melançon et Lalande, 36 de plant et souches, 25 de maïs: Paul Blanchard, 36 de plant et souches, 25 de maïs; Adam Blanchard, 12 de plant et souches et 15 de maïs. On y a, en outre, réservé 70 acres pour la semence. Il a été fait de grandes améliorations sur Lydia.

Le Capt. Aucoin fait de grandes améliorations sur sa propriété, dont nous ne connaissons pas la culture.

Belle Point et Rozema, à M. C. Boudreaux, sont travaillées en partie par des salariés, en partie par des tenanciers. La récolte comprend 110 arpents de plant, 90 de souches, 130 de maïs. Une partie de cette propriété a été inondée par la crevasse, qui, heureusement, a été promptement fermée.

Sur St-Vincent, à M. Bourg, il y a 50 acres de plant, 60 de souches, 47 de maïs. On y vend les cannes à MM. Munson frères.

Glenwood appartient à MM. Munson frères. Il y a 190 acres de plant et 130 de souches, que M. E. V. Munson compte rouler, se réservant le reste de la récolte pour la semence; plus, 190 acres de maïs et de pois. La perspective y est très belle. Cette habitation a acquis beaucoup d'importance par suite des améliorations qui y ont été faites. On y a installé les moulins des habitations Enola et Trinity, et l'on a, de plus, acheté de nouvelles machines.

MM. Munson ont, d'ailleurs, acheté Enola. Il y a à la quelques centaines d'acres qui sont exploités par des tenanciers.

Sur Eugia, il y a 160 acres de plant, 140 de souches et 180 de maïs et de pois.

La perspective est aussi belle sur Enola que sur Glenwood.

—Dans la paroisse Plaquemine, M. H. Rutledge, propriétaire de Stanton, y a une récolte aussi belle que l'an dernier; elle dépassera 2,000,000 de livres. Les livres de MM. Milliken et Rutledge démontrent que la colonne des bénéfices dépasse celle ses dépenses de $49,000.

MM. Milliken et Rutledge ont l'intention d'acheter l'habitation voisine de la leur, celle d'Orléans; ils la feront cultiver par des tenanciers.

—Le *Democrat*, de St-Landry, qui est fort au courant de ce qui se passe, fait les réflexions suivantes que nous reproduisons :

«Il y aura, cette année, une énorme augmentation dans la production du sucre. Outre une récolte très forte de cannes, on peut compter sur une forte augmentation dans celle de la betterave et du sucre d'érable. C'est la prime qui est cause de cette révolution bienfaisante. Avant longtemps les Etats-Unis produiront plus de sucre qu'ils n'en auront besoin pour leur consommation."

—La paroisse Acadie a produit la saison dernière 600,000 sacs de riz, c'est-à-dire un-tiers de toute la récolte de l'Etat. Nous pouvons affirmer que cette saison, la récolte sera un peu plus forte qu'en 1892, bien que la sécheresse doive diminuer considérablement le rendement.

—Dans la paroisse Calcasieu, la récolte du riz sera réduite d'un tiers par suite de la sécheresse.

Tout indique que, dans tout l'Etat, cette récolte sera diminuée. Les planteurs, découragés, cessent de faire du riz, en attendant que les prix remontent.

—Peu de riz à récolter dans les paroisses Plaquemines et St-Bernard, mais il est de très-bonne qualité.

Il en est de même dans la paroisse St-Charles.

Du côté de Lac Arthur il a fait une sécheresse extraordinaire.

Dans la paroisse St-Landry, il y aura aussi une diminution très-sensible.

FOU FURIEUX.—Un individu faisait irruption, récemment, le matin, dans le cabinet de M. Volet, secrétaire du commissariat du quartier Saint Germain-l'Auxerrois, à Paris.

—Défendez moi, je vous en prie, criait-il; j'ai vingt assassins à ma poursuite. Les voyez-vous?

Et l'intrus désignait la fenêtre du doigt.

—Parfaitement, lui répondit le secrétaire, qui, s'aperçut que qu'il avait affaire à un fou, ne voulait pas le contrarier.

L'aliéné parut interloqué par cette réponse.

—Vous êtes plus malin que les autres, s'exclama le fou, car les personnes à qui je demande protection n'ont jamais pu voir les misérables qui me harcèlent.

M. Volet allait prendre les mesures nécessaires pour envoyer le fou à l'infirmerie de la Préfecture, quand un vieil homme de lettres, M. P...., âgé de soixante dix ans, fit son entrée dans le commissariat, où il venait demander un renseignement.

A la vue du vieillard, l'aliéné se précipita sur lui, et, d'un formidable coup de poing, il lui enfonça son chapeau, haut de forme, jusqu'aux épaules.

—Ah! ça vous êtes fou? lui dit M. P.... après avoir pu se dégager.

—Moi, nullement, lui répondit l'aliéné; seulement, comme l'esprit du mal se trouvait sur votre chapeau, je l'ai tué pour vous préserver de ses maléfices.

—Vous êtes bien aimable, cher monsieur, reprit l'homme de lettres.

Mais, au même instant, le pauvre homme recevait un violent coup de poing qui lui mettait le nez en capilotade.

—Enfoncé Belzébuth! hurla le fou.

Et, comme il s'apprêtait à frapper de nouveau M. P...., les inspecteurs du commissariat se jetèrent sur lui et parvinrent à le maîtriser, non sans peine.

Ce serait, croit-on, un nommé Vincent Le Bourbi, âgé de quarante-cinq ans, sorti, il y a quelque temps, de Bicêtre.

On l'a réintégré dans ce dernier établissement.

UN PARRICIDE. — Devant la Cour d'assises du Tarn, France, vient de comparaître le nommé Veyrios, qui, le 19 mars dernier, assassina son père à Broguac, canton de Montmiral, dans les dramatiques circonstances que voici :

L'accusé attira son père dans l'écurie de sa maison, le priant de l'aider à soulever une barrique en partie défoncée.

Pendant que le vieillard se baissait pour saisir le tonneau, son fils l'en saisit violemment, puis, pour l'empêcher de sortir il fixa solidement la barrique au sol, à l'aide d'une pièce de bois reposant sur le côté plein de la barrique et boutisant au plafond.

Veyrios père resta dans cette horrible position, privé de nourriture et de lumière, durant trois jours et trois nuits.

Insensible aux plaintes poussées par le malheureux Veyrios, qui lui ne se décida à enlever le tonneau que le mercredi suivant, mais ce fut pour étrangler son père en lui serrant le cou avec une violence inouïe.

Interrogé à la suite d'une dénonciation du curé de la paroisse de Brugnac, Veyrios n'avoua son crime qu'après avoir été confronté avec sa femme, alléguant, pour excuse, la méchanceté de son père. L'information établit, au contraire, que Veyrios père était d'une très grande bonté envers son fils, cela même au détriment de ses filles.

Les renseignements recueillis sur l'assassin, furent, au contraire, détestables. Il maltraitait son père, le privait de nourriture.

Veyrios avait déjà comparu, en 1888, devant la Cour d'assises. Il était accusé d'avoir assassiné une tante âgée de soixante-douze ans. Grâce à un alibi établi par son père devenu sa victime depuis, il fut acquitté.

A l'audience, l'assassin a nié ces faits avec un aplomb imperturbable; cependant, il a déclaré que sa femme l'avait poussé à commettre ce crime, ce qui a été reconnu faux.

Parmi les pièces à conviction figurait le tonneau de un mètre dans lequel Veyrios père fut enseveli, vivant, pendant quarante huit heures.

Les débats de cette affaire ont duré deux jours.

Le parricide a été condamné à la peine de mort.

GONZALES & LAUDUMIEY.

Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.

170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.

VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.

Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.

TÉLÉPHONE NO 479.

21 fév 93—1 an

AVIS.

A partir de MERCREDI, 16 août, les Trains d'Excursion du Chemin de Fer East Louisiana quitteront la gare de la rue Press à 8.25 heures A. M. au lieu de 7:30 heures.

E. S. FELGUSON, G. P. A.
A. POITEVENT, Surintendant.

15août—2t

Avis.

Un meeting général des fermiers et jardiniers potagers (Truck Farmers and Vegetable Gardners) des paroisses d'Orléans, de St-Bernard et de Jefferson, sera tenu au No 269 rue Decatur, jeudi, 17 août, à une heure de l'après-midi.

Tous les jardiniers et fermiers (Truck farmers) sont respectueusement invités à assister à la réunion, des sujets importants relatifs à leur branche d'industrie devant être mis en délibération.

Les Jardiniers de l'Association de protection mutuelle (The Gardners M P. Association)

P. REUTHER, Secretaire.

15 août—4jf

DR F. E. BROCARD prévient Messieurs les habitants des Casernes et Versailles, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie enseigne Flood et Dauphine. L'on trouvera à cette pharmacie les drogues, médicaments, parfumeries, articles de toilette, ect., de premier choix.

Dr F. E Brocard prévient aussi Messieurs les membres de la Société St-Maurice qu'il est pharmacien de la Société.

Le Dr F. E. Brocard se tient à la disposition de Messieurs les habitants, de jour comme de nuit, pour l'exercice de sa profession de médecin.

12 août—12 an 20

SARAVIA.

Régulateur Mexicain Indien pour les dames, purement végétal.

Le plus grand bienfaiteur de la femme dans les cas de menstruations supprimées et douloureuses, l'ertes blanches, Flux et Migraine, causés par les menstruations irrégulières.

Demandez à votre pharmacien le SARAVIA, et ne vous laissez pas induire à acheter un autre régulateur avant d'essayer le Saravia.

A vendre par L. L. Lyons & Cie. et tous les pharmaciens.

3 août—1m Jeu Mar Sam

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Dames, les Lundis de 8 a.m. à 5 p.m.; les Vendredis de 8 a. m. à midi pour Dames exclusivement. Pours Messieurs de 8 a. m. à minuit, tous les jours exceptés aux heures des jours réservés aux Dames. Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide. Etablissement ouvert les Dimanches ouqu'à 4 p. m. A trois liets de la rue du Canal.

Nos 102 & 106 RUE CONTI

EUG. GAUPP, Propriétaire. BAINS

27 juil 1an

LE COLLÈGE JEFFERSON,
A ST-JACQUES, LNE.,

Sous la Direction des Pères Maristes,

Est à Collège Point, sur la Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle Orléans, avec la ville et des communications toutes les heures par bateaux à vapeur et des trains des chemins de fer Vallée du Mississipi et Texas Pacific.

Conditions modérées. La session commence le 5 septembre. Pour des renseignements, s'adresser au Très Rév. J. H. Blanc, S. M., Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne.

giull au Sept—

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

Banque d'Epargnes Teutonia,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

127.....RUE DE LA COMMUNE.....127

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.

Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.

W. W. WEISS, Caissier.
16 juil—1 an M. ERNEST CASSARD, Payeur.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux liets de la rue du Canal, 2me district

1er nov 92—1 an—mer. ven. dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1892 ..... $1,268,283 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER.

18 juin 93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle $3,820,322

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales

JULES TUYES, Agent-Résident.

29mai—1an

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,
ADMINISTRATEUR.

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.

16 mars—2f p s dim mer.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,09!
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, tel que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Gustav R. Westfeldt. L. C. Fallon. Lucas E. Moore. C. M. Soria.

ENRY V. OGDEN, Secrétaire Resident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

Montres Américaines Waltham,

FAITES SPÉCIALEMENT POUR

A. Hill

—BIJOUTIER—

113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.

Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au cedre, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	16 50

Avec garantie pour qualité et le temps.

UN STOCK COMPLET DE MONRES FINES DE HOWARD. DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.

A. M. HILL,

113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

30avril—4m

LA MAISON DE MUSIQUE

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an, dim, mar, ven

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, près le Dépôt du Fort Espagne.

15 déc 92—1 an

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

30 sept—1 an sam dim

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX,

DENTISTE,

No 196 rue Canal, près Remparts,

Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans concurrence, ce qui met son travail à la portée de tous :

Amélioration à $2 00; amalgame $1 00; ciment 50c.; jeu de dents complet (en dentier) $10 00; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaine, 50c.

N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.

19mai—1an—DMsJ

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de sang redans

le renvoyer de leur art.
ces de voisin artificiels.

C. LAZARD & CO.,

LIMITED,

LES ANCIENS ET POPULAIRE.

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

L. Grunewald Co.

Limited.